

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1066

Artikel: Nominations : la noce à Thomas
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021655>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Suisse – URSS

Petite chronique de septante-trois ans de relations particulières.

(ag) La Suisse a donc été la première à prendre acte de la dissolution de l'URSS et à reconnaître les Etats qui la composaient, avant même que le président encore en exercice, M. Gorbatchev, ait renoncé à son mandat. Le désir de démontrer l'indépendance de notre diplomatie, maîtresse du choix de la décision et du moment, justifiait-il cette inélégance, dont personne ne s'est, semble-t-il, offusqué ? Malheur aux vaincus !

Les relations suisses-soviétiques auront donc jusqu'au bout été particulières. On en rappellera quelques temps forts.

Au lendemain de la proclamation de la grève générale, soit le 12 novembre 1918, le Conseil fédéral ordonne l'expulsion de la légation soviétique (mission Berzine) qui se serait immiscée dans les affaires intérieures suisses. Les membres sont conduits à la gare de Berne, en voiture, escortés par des dragons, fusils en bandoulière.

Ils représentaient depuis peu la Russie de Lénine.

Le 19 novembre, en représailles, les Soviets laissent piller à Petrograd les biens de la légation suisse dont l'extraterritorialité n'est plus protégée. La Suisse de son côté établit des liens avec des Etats provisoirement autonomes, tels l'Ukraine et la Géorgie.

La Confédération refusa par la suite de nouer des relations commerciales avec les Soviets, mais ne s'associa pas au blocus économique décidé par les Alliés en 1919. De même elle ne participa pas à la Conférence de Gênes en 1922, qui propose à la Russie un pacte de non-agression. La Suisse invoque la neutralité pour justifier cette abstention.

Le 10 mai 1923, à l'hôtel Cécil à Lausanne, Vatslav Vorovsky, observateur soviétique qui suit la conférence sur la Turquie, est assassiné par Maurice Conradi, un Suisse qui avait vécu en Russie où sa famille avait subi des exactions, et qui avait participé à la contre-révolution dans les rangs de l'armée Wrangel. Deux autres membres de la légation soviétique sont blessés. Le 16 novembre, Conradi fut acquitté par le jury vaudois, sous les applaudissements du public. La tension fut dès lors à son comble. L'URSS refusait même de participer sur sol suisse aux conférences internationales, estimant que ses délégués n'y seraient pas en sécurité.

Les tentatives de nouer quelques relations commerciales (accord de Berlin, 1927, où fut décidé l'octroi d'une indemnité à la veuve de Vorovsky) furent violemment critiquées sans donner aucun résultat concret. Alors que l'URSS avait été reconnue par l'Angleterre, la France et l'Italie, la Suisse faisant exception.

Le 17 septembre 1934, le conseiller fédéral Giuseppe Motta prononça son discours célèbre contre l'admission de l'URSS à la Société des Nations. Il opposait les idéaux de la SDN à la volonté révolutionnaire et de dépassement territorial de l'URSS. «*Nous veillerons*», devait-il affirmer en conclusion. Mais le lendemain, les grandes puissances, la France en tête, renouant avec la diplomatie traditionnelle des alliances, faisaient admettre l'URSS.

En 1944, l'issue de la guerre était con-

nue, Pilet-Golaz tente d'établir des relations diplomatiques avec l'URSS. Le 1^{er} novembre, refus insultant de l'URSS. Ce sera une des raisons de la démission, le même mois, de Pilet-Golaz. Il laissait le champ libre à un homme neuf, Max Petitpierre. Il fallut d'abord régler le rapatriement (avec quelle garantie ?) des soldats russes internés en Suisse.

En mars 1946, avec un décalage de vingt-huit ans, la Suisse instaurait des relations diplomatiques normales avec l'URSS. Après des rapports si difficiles et tardifs, la précipitation à couper le lien (ou inversement le zèle à reconnaître le nouveau régime des Etats indépendants) s'inscrit dans une longue série tourmentée.

On relèvera que la doctrine diplomatique suisse (nous reconnaissons des Etats et non des gouvernements) a connu ainsi une immense exception.

Il était d'ailleurs amusant d'entendre René Felber la rappeler avec conviction, tout en ajoutant que la Suisse ne reconnaissait pas la Géorgie en raison des troubles intérieurs secouant ce pays ! ■

NOMINATIONS

La noce à Thomas

(jd) On peut comprendre la déception d'Otto Stich. Il y a quelques années, Kurt Schildknecht, son candidat au directoire de la Banque nationale, n'avait pu s'imposer. Et aujourd'hui le Conseil fédéral préfère l'avocat d'affaires radical Silvio de Capitani au socialiste Hans Schmid, professeur à la Haute-Ecole de Saint-Gall, pour présider la Commission fédérale des banques. (CFB). Ce n'est que confirmation d'une pratique bien établie, à savoir que les grandes administrations économiques et monétaires restent des chasses gardées des partis bourgeois et des organisations patronales. Ainsi par exemple l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT), bien que responsable au premier chef de la sécurité des travailleurs, n'a jamais pu être dirigé par une personne proche des milieux syndicaux.

Concernant la CFB, on peut regretter que le choix du Conseil fédéral se soit porté sur une personnalité proche de la retraite et relativement nouvelle au sein de la commission alors que Hans Schmid aurait pu mieux assurer une continuité d'autant plus nécessaire que la

commission va se trouver devant des tâches accrues.

Néanmoins cette nomination peu satisfaisante ne justifie en rien la remarque perfide d'Otto Stich lors d'une récente conférence de presse: «*On ne peut servir deux maîtres*» a-t-il lâché à propos de Silvio de Capitani, faisant allusion aux mandats d'administrateur de banque de ce dernier. Dans un système d'administration de milice tel que celui de la CFB, il est normal de faire appel notamment à des gens du sérial et il n'est pas honnête de suggérer que des contacts professionnels avec le milieu bancaire interdisent a priori une attitude indépendante et critique à l'égard de ce même milieu.

La désignation de Philippe Roch comme nouveau directeur de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) a également provoqué quelques grincements de dents; ces mêmes milieux qui estiment tout à fait naturel de monopoliser les postes de responsabilité dès lors qu'il s'agit d'affaires économiques et financières, ressentent comme une véritable provocation la présence d'un militant écologiste à la tête de l'OFEFP. Bel exemple de double logique ! En réalité les activités de Philippe Roch à la tête du WWF suisse et au sein du mouvement anti-

Vol au-dessus d'un nid d'incertitudes

L'achat d'armements coûteux n'est jamais chose simple en Suisse. Surtout quand tant de monde contribue à brouiller les cartes.

(jd) Le débat qui s'ouvre à propos de l'achat du nouvel avion de combat F/A 18 s'annonce difficile. Comme à l'habitude lorsqu'il s'agit d'une dépense d'armement importante, les arguments simplistes et les slogans vont bon train et trouvent un indéniable écho dans l'opinion. Et le message du Conseil fédéral à l'appui de cette acquisition ne contribue guère à éclairer l'enjeu. Dans le registre de la sous-enchère, la gauche ne fait pas dans la dentelle. Dé-

chirée entre partisans et adversaires d'une défense armée, elle navigue à vue et propose une réduction draconienne des effectifs et des dépenses d'armement. Mais peut-on à la fois exiger des coupes claires dans les effectifs et refuser les moyens techniques garants d'une défense efficace sans perdre toute crédibilité dans ce débat ? Il est symptomatique d'entendre Elmar Ledergerber, le spécialiste socialiste des affaires militaires, déclarer qu'il ne sait plus très bien à

nucléaire témoignent que la fermeté des convictions n'est pas incompatible avec le pragmatisme et le sens de la conciliation. ■

CONDAMNATION DE L'HEBDO

Le discrédit de la démesure

DP n'ayant pas paru pendant deux semaines, c'est forcément avec retard que nous pouvons réagir à la condamnation de l'ancien rédacteur en chef et d'un journaliste de *l'Hebdo* par un tribunal genevois. Cette distance aurait pu justifier que nous nous taisions, nos confrères ayant déjà largement informé et commenté. Mais DP ne voulait pas rester muet sur ce sujet.

Il faut répéter que la liberté de la presse n'est pas morte. L'erreur des commentateurs a souvent été de dénoncer les entraves mises à l'exercice de la profession de journaliste et d'éditeur, sans les mettre en rapport avec le pouvoir grandissant de ces diffuseurs d'idées et d'informations. Il est vrai que le journalisme d'investigation exige des enquêtes minutieuses et donc des moyens pour s'assurer de la vérité et se protéger des inévitables procès qu'il provoque. Mais le public n'a rien à gagner à ce que ces exigences ne soient qu'incomplètement remplies et que puissent être publiées sans risques des demi-vérités ou

des suppositions vite transformées par le lecteur en certitudes.

On ne peut pourtant s'empêcher de réagir devant la démesure de la peine infligée à Jacques Pilet et à Jean-Claude Buffle. Il ne nous appartient pas de dire s'ils sont coupables ou non: un tribunal a tranché, le recours reste possible. Il faut par contre protester contre les mesures qui accompagnent les dix jours de prison avec sursis et les cinq mille francs d'amende infligés à chacun des deux condamnés: la publication du jugement dans quinze journaux, dont cinq en Suisse, sur une page entière. Ces mesures ne sont pas censées alourdir la peine, mais bien réparer le tort causé à une personne que le tribunal a reconnue diffamée. Comment soutenir qu'une enquête publiée dans *l'Hebdo*, dont l'aire de diffusion ne dépasse guère la Suisse romande, justifie la publication du jugement à l'étranger ? En Suisse même, le jugement a été suffisamment relayé par les médias pour que M. Safra puisse s'estimer satisfait.

Il faut donc bien voir dans cette (dé)mesure la volonté des juges de punir deux journalistes au-delà de ce que la loi permet: on estime à un million de francs le prix des publications exigées. La loi a prévu les peines qui doivent punir les personnes qui se rendent coupables de diffamation. Elle en a prévu d'autres pour réparer le tort commis envers les victimes de ces diffamations. Mais il n'appartient pas aux juges de se servir des secondes pour alourdir les premières. ■

quoi servirait une armée taillée sur le modèle préconisé par son parti. Cet abandon du terrain par la gauche est regrettable au moment où les forces conservatrices se mobilisent contre une adaptation de la conception de la défense.

L'argumentation économique n'est d'ailleurs pas plus sérieuse. Que les industriels de la métallurgie se réjouissent publiquement de la proposition du Conseil fédéral, on peut le comprendre puisqu'ils bénéficieront de commandes compensatoires des Etats-Unis. Mais c'est là un aspect qui n'a rien à voir avec la nécessité ou non d'un nouvel avion de combat. Franz Jaeger, le bouillant conseiller national indépendant, n'a d'ailleurs pas manqué de souligner que pareil échange de bons procédés — j'achète tes avions, tu me passes commande de produits pour une somme équivalente — nous ramenait à l'époque du troc et permettait d'écouler avant tout des produits qui ne trouvent normalement pas preneur; une manière de soutenir des structures industrielles archaïques et de favoriser une mauvaise distribution des ressources.

On ne peut reprocher au Conseil fédéral d'avoir fait son choix à la légère: l'évaluation des différents modèles en lice dure maintenant depuis six ans et les avantages techniques du F/A 18 sur ses concurrents sont indéniables. Malheureusement le gouvernement s'appuie essentiellement sur des considérations techniques alors que la question est avant tout d'ordre politique. Les parlementaires sont priés de se prononcer avant même d'avoir débattu de la nouvelle conception d'engagement de l'armée. Or cette nouvelle conception, basée sur une défense dynamique du territoire, impliquerait encore d'autres investissements importants — véhicules blindés pour l'infanterie, hélicoptères pour les troupes de montagne, remplacement du système Florida et des missiles Bloodhound notamment. Sur ce sujet le Conseil fédéral n'est guère disert comme il est discret sur le coût global de cette nouvelle conception, sur son adaptation aux nouvelles conditions de la sécurité en Europe, sur la capacité financière de la Confédération à assumer cette nouvelle conception. L'opération F/A 18 est présentée comme un impératif absolu, hors de tout contexte et en l'absence d'alternative. Dans ces conditions il n'est guère étonnant que la perplexité gagne même les rangs de parlementaires peu soupçonnables de tentations pacifistes. ■